

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE!

Scannez votre code.

Depuis le 30 juin 2020, la QR-facture remplace progressivement, partout en Suisse, le bulletin de versement orange tel qu'on l'a connu. Chez SEIC-Télédis, nous avons opéré ce changement en douceur jusqu'à une migration complète de nos factures vers ce nouveau système plus pratique et efficace.

Vos avantages en tant que destinataire de facture


Simplicité

Le scannage du Swiss QR Code **1** fonctionne simplement, en un clic, et facilite le traitement de votre facture.

Rapidité

Grâce à l'intégration numérique de toutes les informations de paiement **2** dans le Swiss QR Code, vous vous épargnez des opérations manuelles fastidieuses. Vous gagnez ainsi du temps pour vous et évitez les erreurs de saisie.

Exemple de QR-facture

Récapitulé Compte / Payable à CH90 3000 0001 1900 0250 5 SEIC Service Electrique Intercommunal SA Grand Rue 2 Référence 31 20000 00006 17510 00000 00001 Payable par Anne Onime Grand Rue 2 1904 Vernayaz Monnaie Montant CHF 161.55 Point de dépôt	Section paiement  Monnaie Montant CHF 161.55	Compte / Payable à CH90 3000 0001 1900 0250 5 SEIC Service Electrique Intercommunal SA Grand Rue 2 Référence 31 20000 00006 17510 00000 00001 Payable par Anne Onime Grand Rue 2 1904 Vernayaz
--	---	--

Pour toute question concernant la mise à jour de votre logiciel d'e-banking ou de lecteur de code QR, nous vous prions de vous adresser directement à votre établissement bancaire. Merci de votre compréhension.

Vos possibilités de paiement



E-banking

Ouvrez votre plateforme e-banking, scannez le Swiss QR Code avec le lecteur QR ou avec la caméra de votre ordinateur, cliquez pour valider le paiement. Le tour est joué.



Mobile banking

Ouvrez l'application mobile de votre établissement bancaire sur votre smartphone, scannez le Swiss QR Code avec la fonction de lecteur de code QR et validez le paiement du bout du doigt.



Guichet postal

La QR-facture fonctionne également comme un bulletin de versement. Vous pouvez la payer au guichet postal, à l'automate de paiement ou par ordre de paiement adressé à votre banque sous enveloppe.